

## TD : la prise en charge de la pauvreté :

1) Définition : les revenus d'assistance

Pré-requis : **Les revenus d'assistance : la pauvreté se traduit par une altération durable des conditions de vie** et par des difficultés d'accès à des éléments fondamentaux ou de bien-être, tels que le logement, l'éducation, les soins ou la culture, qui conduisent les personnes à une situation d'exclusion. Pour faire face à ce phénomène, **l'Etat a mis en place des revenus d'assistance (les « minima sociaux ») qui présentent les caractéristiques suivantes :**

- Ce sont des **revenus additionnels** qui permettent au ménage d'atteindre un niveau minimum de ressources ;
- Ce sont des revenus attribués **sous condition de ressource**. Il ne faut pas dépasser un certain seuil de revenus pour les recevoir (460 € par mois pour une personne seule dans le cas du RSA socle) ;
- **Ces revenus sont financés par l'impôt**. Ils sont distribués par l'Etat ou par les collectivités locales.

2) Quelles sont leurs fonctions ( trois arguments attendus) ?

- 
- 
- 

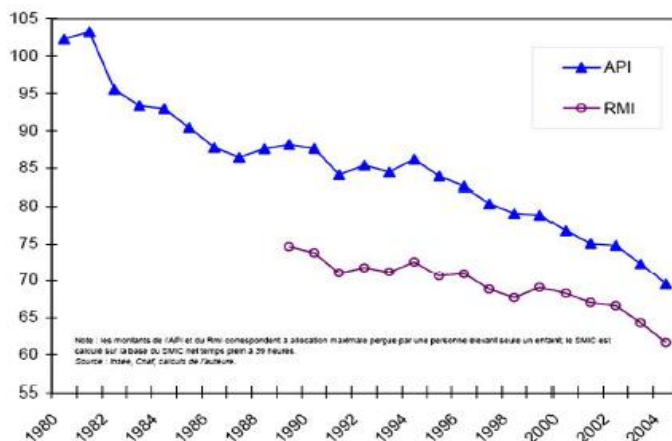
Documents :

Ecart entre les minima sociaux et le revenu médian et le seuil de pauvreté en 2003 (en %)

	Personne isolée		Couple avec 2 enfants		Parent isolé avec 2 enfants	
	Revenu médian	Seuil de pauvreté	Revenu médian	Seuil de pauvreté	Revenu médian	Seuil de pauvreté
GB	80	100	55	92	83	108
Allemagne	46	78	51	85	60	99
France	50	83	43	72	51	86
Italie	34	58	40	68	48	77
Espagne	37	61	30	50	36	60

(Source : Patrick HORUSITZKY, Katia JULIENNE et Michèle LELIÈVRE, Etude et Résultats, DREES, n°414, février 2006)

Evolution des montants de l'API et du RMI (en % du SMIC)



### Nature des emplois occupés à la sortie des minima sociaux (ou du chômage)

en %

	Allocation perçue au 31/12/2004			Anciens chômeurs*
	RMI	ASS	API	
À son compte	12	12	5	7
Contrat aidé	27	29	25	10
CDI hors emploi aidé	30	29	36	39
CDD hors emploi aidé	18	13	21	30
Interim	10	12	9	14
Ne sait pas, sans contrat	3	5	4	0
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<i>Part des salariés à temps partiel<sup>1</sup> (hors indépendants)</i>	41	51	54	30

\* personnes ayant retrouvé un emploi en 2005 et se déclarant chômeurs un an auparavant.

**Lecture** - 10 % des anciens allocataires du RMI occupant un emploi au moment de l'enquête travaillent en interim. C'est le cas de 14 % des anciens chômeurs ayant repris un emploi. Au total, 41 % des anciens allocataires du RMI travaillent à temps partiel.

**Sources** - DREES, enquête auprès des allocataires de minima sociaux 2006 et INSEE, Enquête emploi 2005.

3) Quelles sont les critiques adressées à ces revenus d'assistance ? utilisez les trois documents proposés..

4) Pour lutter contre la dépendance au Welfare, les revenus d'assistance ont été réformés dès les années 90, citez quelques mesures